

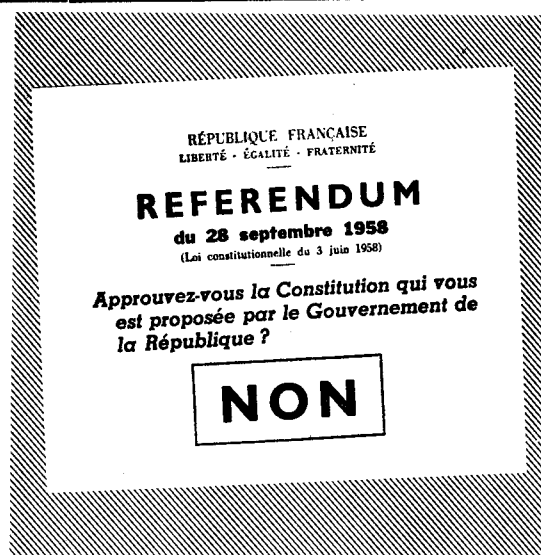
LE DELEGUE

du personnel

7^e ANNEE. — HEBDOMADAIRERédaction : 213, rue Lafayette — PARIS (10^e)

POUR DEFENDRE LA REPUBLIQUE

Le 28 septembre →



Permanence de l'action syndicale

LORSQUE ce bulletin parviendra aux militants, guère plus de deux jours les sépareront du référendum. Il pourrait sembler à certains destinataires qu'il n'a plus d'utilité et que peut-être même nous aurions pu nous dispenser de l'éditer.

Mais sa parution, même à la dernière limite, est un acte de foi : nous croyons fermement que, jusqu'à la dernière minute de la campagne, il est possible d'apporter des arguments sus-

par **Jean SCHAEFER**
Secrétaire de la C.G.T.

ceptibles d'ébranler les indécis, et nous sommes certains que nombre de nos militants sauront faire un usage judicieux des éléments que nous avons estimé utile de leur apporter encore dans le présent numéro.

Au surplus, le référendum ne constitue pas une fin en soi : il constitue une étape certes importante, caractérisée par le rejet ou l'acceptation des institutions politiques proposées, mais quelle que soit l'issue du référendum, la nécessité de l'activité et de l'action syndicales demeure.

Certes, l'issue de la campagne et le choix que feront les électeurs ne devraient être indifférents à aucun syndicaliste ; car selon le régime qui sera ainsi donné à la France, les conditions dans lesquelles les travailleurs feront valoir leurs droits seront profondément différentes.

Ou bien, leurs conquêtes sociales et leurs droits actuellement acquis seront sauvegardés dans un régime républicain démocratique, ainsi que la possibilité d'exprimer librement leurs revendications et d'en poursuivre la réalisation dans des conditions comparables à celles du passé ; ou bien, sous les contraintes

d'un régime dictatorial entièrement aux mains des hommes du grand capital et des factieux, ils devront lutter plus âprement dans des conditions infiniment plus difficiles pour empêcher la dégradation de leurs droits actuels, et à plus forte raison pour tenter de les élargir.

Mais, par delà ces aspects de la forme des luttes des travailleurs se pose la permanence même de ces luttes, luttes pour les revendications économiques et sociales de la classe ouvrière, et luttes pour la paix et les libertés.

C'est dire qu'après avoir fait le point de la situation avec lucidité, il faudra donner un nouvel essor à celles des activités permanentes de l'organisation syndicale que la multiplicité actuelle des tâches n'ont pas toujours permis de mener comme elles auraient dû l'être.

Ainsi, on devra porter une attention encore plus grande aux revendications que l'abaissement du pouvoir d'achat des masses travailleuses justifie ; il faudra aussi s'attacher au fonctionnement régulier et normal de l'organisation syndicale, y compris sur le plan purement administratif ; il faudra, en ce sens, se préoccuper de la remise à jour des cartes, du collectage des timbres en retard par suite, tant des congés payés que des événements, afin de permettre aux organisations, à tous les échelons du mouvement syndical, d'avoir les moyens nécessaires à la poursuite de leur action, il faudra développer celle-ci en tenant compte des rapprochements qui se sont si fréquemment effectués au cours de ces derniers mois, dans une commune volonté de préserver un acquit commun, bien de tous les travailleurs, quelle que soit leur appartenance syndicale.

Ainsi, il n'y aura dans l'esprit de personne, ni « coupure », ni la succession de périodes différentes : avant le référendum... et après le référendum, mais la permanence de l'effort solidaire des prolétaires pour continuer, quelles que soient les circonstances, leur marche en avant.

Contrebattre

la propagande du "oui"

UNE propagande formidable a déferlé et déferle encore pour convaincre les citoyens de voter « oui » au référendum plébiscite du 28 septembre. La vérité est systématiquement passée sous silence ou déformée, l'opposition est brimée.

Qui, à la lecture de la « grande presse » ou à l'écoute de la radio connaîtra les nombreuses prises de position pour le « non » ? Par contre, on y grossit et on y répète les prises de position en faveur du « oui ». Des milliers d'affiches couvrent les murs exaltant le « oui » pendant que la police s'emploie à arracher les affiches appelant au « non ». Dans l'envoi officiel aux électeurs du projet de Constitution, de Gaulle a fait joindre le texte de son discours du 4 septembre à Paris.

Tout cela est l'œuvre de de Gaulle et de son ministre de l'Information, Soustelle, et cette propagande est financée par les fonds de l'Etat (c'est-à-dire, en dernier ressort, par les contribuables) et par le patronat.

L'information et la propagande aux mains de de Gaulle et de Soustelle, l'homme des ultras d'Algérie

■ De Gaulle, nanti des pleins pouvoirs, nomme Soustelle, l'homme des ultras d'Algérie, au poste de Ministre de l'Information.

■ De Gaulle étend les pouvoirs de Soustelle : celui-ci dirige désormais toute l'information (ce qui est dans les attributions de son ministère) et contrôle aussi tous les services d'information et de documentation des différents autres ministères. Ainsi, rien ne peut être publié sans l'autorisation de l'homme des factieux. Il est le seul porte-parole officiel du gouvernement.

■ Toutes les nominations faites par Soustelle sont acceptées par de Gaulle. Les postes de direction de la Radio et de la Télévision passent aux mains des fidèles du général et des ultras d'Alger :

● Chavenon, gaulliste, est nommé directeur général de la R.T.F. en remplacement de Delainay.

● Neuwirth, l'un des chefs du complot du 13 Mai est désigné comme chef de Radio-Alger (France V).

● Henri Torres (ex-sénateur R.P.F.) devient président du Conseil Supérieur de la R.T.F.

● A la direction des « Informations parlées et télévisées » Terrenoire (ancien député R.P.F.) remplace Gayman, relevé de ses fonctions.

● Un poste de secrétaire général de l'Information est spécialement créé pour Paul Bodin, conseiller technique au cabinet de Soustelle. Il coordonne les différents services tout en orientant particulièrement ses efforts sur la campagne du référendum. (Des consignes très strictes sont ainsi données aux journalistes pour qu'ils déforment la campagne des « non » et pour qu'ils poussent au « oui ».)

● A « l'Assistance technique » de Terrenoire et Bodin, Jacqueline Orluc est chargée de la coordination avec la présidence du conseil. Rien n'échappera donc à de Gaulle.

● A la « Politique intérieure » Chauveau-Lagarde (R.P.F.) remplace Disart. De plus, un nouvel éditorialiste a été chargé des questions constitutionnelles : Deraigne dont la fidélité à l'« Etat fort » est assurée.

● Maurice Ferro, ancien rédacteur en chef du « Temps de Paris » et de l'« Aurore » de Boussac, prend la direction du service de politique étrangère.

● A la direction des « émissions vers l'étranger », Thibaud (R.P.F.) remplace Bezombes, relevé de ses fonctions de chef de service.

● La « direction du journal télévisé » est assurée par Albert Ollivier (ancien éditorialiste du « Rassemblement », organe du R.P.F.) qui y remplace Paul Perrennot, cependant que Jacques Donnot remplace Perrot comme rédacteur politique en chef.

● A Alger, au côté de Neuwirth, Soustelle a placé Roland Godicéau (qui s'illustra en mai dans la fameuse affaire de délation de ses confrères), comme directeur des informations parlées et télévisées, tandis que Delalande, président du Comité de Salut Public de Radio-Alger, s'est vu confier la direction du journal télévisé.

● Enfin, vingt-quatre propagandistes, spécialistes des questions constitutionnelles (15 pour Paris, 9 pour les directions régionales) viennent d'être recrutés pour chanter les louanges de la Constitution du général au nom de la « stabilité » et de l'antiparlementarisme.

Des millions pour la campagne du « oui »

■ Un budget spécial de 225 millions est attribué à la direction des Informations de la R.T.F.

■ 3 milliards 500.000 francs sont pris sur le budget national pour la publicité plébiscitaire (affiches, tracts, etc...) dont l'utilisation se fait sous le contrôle direct de la Présidence du Conseil (c'est-à-dire de de Gaulle et Soustelle), 700 millions ont été déjà dépensés sur les fonds primitivement alloués au Centre de diffusion française ; le C.D.F. consacre en outre 450 millions à la seule propagande contre l'abstention. Le spectacle de de Gaulle, Place de la République à Paris, le 4 septembre, a coûté 80 millions. Encore s'agit-il là du budget avoué, car si l'on en juge par la débauche de publicité faite tant par le gouvernement que par les organismes gaullistes, qui n'ont ni adhérents en nombre suffisant, ni ressources claires, il faut bien admettre que d'autres fonds ont dû être alloués dont on ne rendra jamais compte au public.

■ Les millions du patronat : G. Villiers, président du C.N.P.F. a, de son côté, fait savoir que le Conseil National du Patronat Français contribue à la campagne du référendum pour une somme de plusieurs centaines de millions de francs.

Dès lors, on peut légitimement poser la question

Un consultation du peuple est-elle libre, est-elle de caractère démocratique, lorsque de tels moyens sont mis en œuvre du dehors pour forger l'opinion publique ?

Et l'on doit aussi saluer les milliers de républicains qui par leur dévouement et leurs sacrifices contribuent à contrebattre la propagande formidable du « oui » .



S.P.E.C. - Châteauroux
Le Gérant : DESHAYES Maurice.

Quatre mois de pleins pouvoirs à de Gaulle... QU'EN A-T-IL FAIT ?

VOICI bientôt quatre mois que de Gaulle gouverne la France, en disposant des pleins pouvoirs et en dehors de tout contrôle parlementaire. Quatre mois, c'est une durée amplement suffisante pour juger l'orientation d'une politique.

Or, un examen objectif des faits permet de conclure que, pour l'essentiel, de Gaulle a continué et continue la politique de ses prédécesseurs (Gaillard, Pflimlin, Bidault, Pinay, Guy Mollet, etc...) dont la plupart sont d'ailleurs à ses côtés dans le « nouveau » gouvernement, ou l'encouragent de leurs vœux. La seule différence, c'est que les aspects néfastes de cette politique périmée ont encore été aggravés par de Gaulle. En voici la preuve :

POLITIQUE SOCIALE : CADEAUX AUX CAPITALISTES, HAUSSE DES PRIX, BLOCAGE DES SALAIRES

Cadeaux aux capitalistes : Dès le 17 juin, le premier acte important du gouvernement de Gaulle-Pinay dans le domaine économique et social a été le lancement, à grand fracas, d'un emprunt à garantie Or.

Ses avantages pour les gros industriels et pour les grandes banques : 3 1/2 % d'intérêts ; exonérations fiscales pour environ 5 milliards de francs ; amnistie (avec récompenses) des exportateurs de capitaux à l'étranger, autrement dit, des fraudeurs du fisc.

Cet emprunt a été la réédition, plus scabreuse encore, de l'emprunt Pinay 1952. Il pèsera lourdement sur l'économie du pays par les charges qu'il comporte et par la dette qu'il constitue et qu'il faudra bien rembourser un jour !

Hausse des prix : En même temps, Pinay a tenté de renouveler le bluff à la baisse des prix en s'attribuant le mérite de la baisse saisonnière de certains légumes et en obtenant des grands magasins une diminution — d'ailleurs très faible — sur quelques articles électro-ménagers, touchés par la mévente, résultant elle-même de l'affaiblissement du pouvoir d'achat des masses.

Mais, la viande, le lait, le beurre, le fromage, les œufs et la plupart des fruits ont continué d'augmenter dans de très fortes proportions.

Pour la viande, la mise en liberté totale de son prix, désirée depuis longtemps par les chevillards de la Villette, s'est immédiatement traduite par une nouvelle hausse du bifteck.

L'augmentation du prix de l'essence (dans un pays aussi motorisé que le nôtre) se répercutera sur les transports, car les patrons chercheront comme c'est leur habitude à la faire supporter par les consommateurs. Elle porte donc en elle de nouvelles hausses de prix et fait, par ailleurs, planer une menace à long terme sur notre industrie automobile. (Réduction d'activité et menace de chômage.)

Blocage des salaires et traitements : Ils sont bloqués comme ils ne l'avaient jamais été depuis le retour à la libre discussion des conventions collectives et des accords de salaire (on connaît le refus hautain opposé par de Gaulle en personne aux revendications des cheminots, des électriciens, des gaziers et des fonctionnaires).

On assiste, en outre, pour la première fois depuis la libération à une tentative directe de diminution des salaires nominaux (cas de certains arsenaux, dépendant directement du gouvernement).

La revendication pourtant si justifiée d'une augmentation de 20 % des allocations familiales a également été repoussée par le Gouvernement qui n'a rien fait, non plus, pour réduire si peu que ce soit, les abattements de zone.

Le problème du logement nullement résolu.

Les projets actuels de Sudreau, Ministre la Construction, peuvent se résumer ainsi :

- création de sociétés immobilières capitalistes « conventionnées » ;
- octroi, à ces sociétés, d'avantages fiscaux supplémentaires et de garanties de libertés ;
- loyers de 15.000 à 25.000 francs par mois pour un logement de trois pièces construit par ces sociétés.

Le Conseil des Ministres du 18 septembre a approuvé deux ordonnances donnant force de loi à ces projets.

Les raisons avancées par le Ministre :

« Réparer et construire » et, pour cela, augmenter les loyers, voire les doubler.

Les vraies mobiles :

Assurer la rentabilité, pour les capitalistes, des investissements immobiliers, c'est-à-dire des profits élevés :

Le revenu brut des immeubles de la société foncière lyonnaise et celui qu'elle tire de ses filiales « a pratiquement doublé en cinq ans, passant de 119 millions en 1953 à 228 mil-

lions en 1957 ». Ce résultat est dû principalement à l'application de la loi de revalorisation progressive des loyers...

« ...De 8,6 millions en 1952 le dividende global servi aux actionnaires s'est avancé, à 13 millions en 1953, 23,8 millions en 1954, 35,7 millions en 1955 et 45,5 millions en 1956 et 58,5 millions en 1957 ». (Journal des Finances du 8 août 1958.)

Pinay a évoqué, en outre le 16 septembre dernier, les grandes difficultés, pour 1959, pour les crédits H.L.M. Il a fait part de ses idées sur une « modification de leur statut » allant dans le sens d'une véritable liquidation de la législation des H.L.M.

POLITIQUE ECONOMIQUE : NOUVELLES DEPENSES MILITAIRES, DEFICIT BUDGETAIRE ACCRU

— Le 19 juin (Journal Officiel du 20 juin), un premier décret augmente de 109 milliards les crédits militaires.

— Le 9 août (Journal Officiel du 15 août), une série de décrets augmentent de 147 milliards 200 millions les crédits dits civils.

Mais en réalité :

— 12 milliards 464 millions sont consacrés à des dépenses utiles (soit 8 % des crédits) — (1.700 millions pour le personnel des différents ministères, sans pour autant que les légitimes revendications de celui-ci soient satisfaites ; 5.900 millions de subventions aux collectivités locales et à divers organismes locaux ; 500 millions pour l'Education Nationale ; 4.000 millions pour les anciens combattants ; 364 millions pour des frais de matériel).

— Par contre, et pour ne prendre que quelques chapitres, 79 milliards environ sont employés à des dépenses très discutables et même souvent inutiles : 2.100 millions pour la police ; 364 millions au ministère de Soustelle et sa radio, pour la campagne du « oui » au référendum ; 341 millions pour les déplacements de hauts fonctionnaires dans les Territoires d'Outre-Mer ; 16.000 millions pour l'action en Algérie ; 548 millions pour l'Etat-Major et les Services Secrets ; 58.300 millions de cadeaux supplémentaires aux trusts : 1.000 millions — soi-disant — pour l'Energie atomique — mais en réalité pour la fabrication de la bombe.

— Enfin, cachée au milieu des divers chapitres, une diminution de 7 milliards de crédits affectés au logement.

Dans ces conditions, la réalité du déficit budgétaire (un moment camouflée par les résultats de l'emprunt) va, de nouveau, dominer la situation. De nouveaux impôts sont donc inévitables. Ils ne suffiront pas. Une fois de plus, il faudra bien recourir à l'« aide » étrangère (Etats-Unis et Allemagne de l'Ouest) : la prétendue politique de grandeur et d'indépendance nationale du Général se traduira, forcément, par un alignement (plus ou moins camouflé) sur les directives de nos « alliés » atlantiques !

POURSUITE ET AGGRAVATION DE LA GUERRE D'ALGERIE

La guerre d'Algérie gagne constamment en intensité, animée par les chefs factieux et stimulée par l'augmentation substantielle des crédits militaires (qui, comme nous l'avons vu au paragraphe précédent, délabre les finances de l'Etat et interdit toute politique nationale vraiment indépendante). Les combats qui se déroulent quotidiennement sont parmi les plus violents et les plus meurtriers qui se soient produits depuis 1954. Une « solution militaire » est plus éloignée que jamais et il n'y a désormais plus personne pour y croire sérieusement. Enfin la guerre d'Algérie a gagné le sol français. Par la faute exclusive du gouvernement, qui se refuse à toute négociation, le cercle infernal du terrorisme et du contre-terrorisme s'installe en France, semant pour l'avenir des ferments de haine qui ne peuvent que mettre en péril les rapports d'amitié nécessaires entre les peuples.

Avec l'actuelle politique du général de Gaulle, chaque jour qui passe, chaque heure même, rend plus difficile la solution réelle du drame algérien. En dépit de la propagande bruyante de la radio, jamais peut-être la France n'a été, de ce point de vue, aussi isolée dans le Monde qu'aujourd'hui.

ATTEINTES AUX LIBERTES. MONTEE DU DANGER FASCISTE

Depuis le 1^{er} juin, les violences policières et fascistes se sont multipliées à un rythme jusqu'alors inconnu en France. Sans doute, toutes ces violences n'émanent-elles pas, directement, du Gouvernement et de la Police ; mais ce qu'il y a de grave c'est que les factieux et les agresseurs ne soient jamais ni arrêtés, ni poursuivis, ni inculpés ou même seulement inquiétés.

(SUITE PAGE 4)

Des forces invincibles...

LA C.G.T. appelle les travailleurs à voter « non », un vote dont dépend pour une large part l'avenir des droits économiques et sociaux des travailleurs, l'avenir de la démocratie en France, l'avenir de l'indépendance nationale et de la paix. Elle n'est pas seule à lancer un tel appel, nombreux sont les organisations et militants syndicaux de toutes appartenances, les partis et personnalités de gauche, les groupements et mouvements républicains qui lancent un appel semblable.

● DANS LE MOUVEMENT SYNDICAL :

De nombreux militants et organisations appellent à voter NON ou dénoncent les dangers de la Constitution :

- La C.G.T. et ses Fédérations, Syndicats et Unions départementales.
- Le Syndicat National des Instituteurs (S. N. I. Autonome).
- Le Syndicat Général de l'Éducation Nationale (C.F.T.C.).
- La Fédération de l'Éducation Nationale (F.E.N. Autonome) et les Syndicats nationaux de l'Enseignement technique et supérieur.
- 58 militants F.O. responsables de Fédérations nationales et de Syndicats parisiens.
- Les Fédérations des Métaux, des Industries chimiques, du Bâtiment-Bois, les Unions départementales du Puy-de-Dôme et de la Seine-Maritime de la C.F.T.C. (Le C.C.N. de la C.F.T.C. du 21-9 exprime de son côté « les réserves et les craintes des syndicalistes »)
- Des centaines d'appels unitaires lancés par des militants et des organisations syndicales locales ou d'entreprises de la C.G.T., de F.O., de la C.F.T.C., du S.N.I., soit sur le plan syndical, soit au sein des Comités de défense de la République, avec des formations et personnalités diverses.

● LES PARTIS ET ORGANISATIONS POLITIQUES :

— Le Parti Communiste Français, l'Union de la Gauche Socialiste (U.G.S.), la Jeune République, l'Union Progressiste, la Ligue des Droits de l'Homme, l'Union des Forces démocratiques (U.F.D.) et l'U.D.S.R. appellent clairement à repousser la Constitution.

— Dans le Parti Socialiste (S.F.I.O.) et dans le Parti Radical, de fortes minorités — dans le premier, 30 %, et 43 % dans le second — ont exigé une prise de position pour le Non : Depreux, D. Mayer, Verdier, Lussy quittent le Parti Socialiste, appellent à voter « Non » et fondent le Parti Socialiste S.F.I.O.-Autonome, auquel se rallient de nombreuses sections, militants et parlementaires socialistes.

— De nombreuses personnalités politiques parmi lesquelles citons : Jean Baylet, François Mitterand, Pierre Mendès-France, Hovnanian, Chatelain, Maurice Violette, Lucien Coffin, Daladier, Henu.

● LES COMITES ET MOUVEMENTS REPUBLICAINS :

Le Comité de Résistance contre le fascisme à l'appel duquel, le 4 septembre, 150.000 Parisiens ont manifesté pour le « Non » à De Gaulle ; le Comité National Universitaire pour la défense de la République, qui vient de publier un contrat des « Non » en vue d'une action commune des organisations et partis qui repoussent la Constitution ; le Comité de Vigilance des juristes républicains ; le Secours Populaire ; l'Association des Officiers de réserve républicains ; la Fédération Nationale des Déportés, Internes, Résistants et Patriotes (F.N.D.I.R.P.) ; de nombreuses fédérations départementales de la « Libre Pensée » ; l'Association nationale des élus républicains municipaux et cantonaux ; la Confédération nationale des Associations familiales ouvrières ; l'Association départementale de la Seine des Déportés du Travail et réfractaires ; l'Association Républicaine des Anciens Combattants (A.R.A.C.) ; le Comité de défense républicaine du Cinéma et du Spectacle.

Les milliers de Comités de défense de la République nés au cours des événements de Mai et qui rassemblent sur le plan local, départemental et dans les entreprises, des personnalités et organisations de toutes tendances.

● DANS LES MILIEUX PAYSANS :

La politique agricole du gouvernement De Gaulle et les menaces que fait peser le projet de Constitution sur les libertés et les conditions d'existence des paysans travailleurs ont fait se lever une puissante opposition.

- Dans toute la France, de nombreux rassemblements ont fait connaître les revendications des paysans, certains allant jusqu'à appeler au « Non » au référendum-plébiscite.
- En outre, de nombreux appels à voter « Non » ont été lancés dans la plupart des départements, émanant de responsables d'organisations professionnelles de l'Agriculture, d'élus municipaux, cantonaux et départementaux des centres ruraux, de personnalités diverses de toutes opinions politiques.

~

Tel est, pour la France, le bilan sommaire de l'opposition républicaine au projet de Constitution de de GAULLE, opposition que viennent renforcer les nombreuses prises de positions des organisations démocratiques et des élus des pays d'outre-mer (voir à ce sujet, le précédent numéro de ce bulletin).

Et déjà, dans la lutte pour repousser la Constitution monarchique que veut imposer de GAULLE — à la grande satisfaction des factieux de France et d'Algérie — les républicains de toutes conditions sociales, de toutes opinions et de toutes appartenances syndicales ont pris des contacts, ont mené des actions communes ou convergentes qui permettent d'augurer pour l'avenir un renforcement de l'action pour que triomphe la démocratie et avec elle le progrès social. Déjà, le 28 septembre, la France républicaine, celle qui va dans le sens de l'histoire, dira « NON » au pouvoir personnel, « NON » à la misère et au fascisme menaçant, « NON » au projet de Constitution.

Qu'en a-t-il fait ?

SUITE DE LA PAGE 3

Le moins que l'on puisse dire, dans ces conditions, c'est que le Gouvernement est complice.

Les attaques menées contre les Bourses du Travail, contre les sièges d'organisations et de journaux démocratiques, les violences et attentats commis contre les militants ou des personnalités appartenant à des partis ou groupements républicains, la répression sanglante lors de manifestations telles celles du 1^{er} juin et du 4 septembre à Paris, montrent le développement de méthodes qui sont typiquement celles du fascisme.

Caractéristiques aussi du soutien de de Gaulle au fascisme montent les nominations et promotions de généraux, fonctionnaires et politiciens réactionnaires qui ont été au centre du complot du 13 mai.

Typiques enfin sont les attaques aux droits syndicaux qu'il illustre la décision de suppression du droit de grève au personnel pénitentiaire.

**

Pour apprécier à leur exacte importance toutes les mesures gouvernementales que nous venons d'évoquer ci-dessus, il faut les replacer dans leur cadre politique : celui d'avant le référendum. Elles apparaissent alors encore beaucoup plus graves que certains ne se l'imaginent.

En effet, si de Gaulle — qui n'a pas encore les pouvoirs qu'il voudrait se faire octroyer par le référendum et qui est donc obligé de masquer au peuple ses véritables intentions — n'en a pas moins, d'ores et déjà, pratiqué une politique aussi résolument réactionnaire, on peut se demander jusqu'où il irait lorsqu'il serait en possession des pouvoirs exorbitants qu'il réclame !